



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+١٥٠٤١ ٤٤٧٠٠٥٤١ | ٤٤٧٠٠٥٤١ | ٤٤٧٠٠٥٤١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux assure la continuité de son activité

Rabat, le 20 mars 2020 : Dans le contexte de la pandémie du COVID-19, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) continue à veiller au bon fonctionnement du marché et tient à assurer à l'ensemble des opérateurs que ses activités se poursuivent normalement et qu'un dispositif a été mis en place pour les accompagner durant cette crise sanitaire.

L'AMMC, engagée dans les efforts de lutte contre la propagation du Coronavirus Covid19 et de préservation de l'économie nationale, a ainsi pris toutes les dispositions nécessaires pour préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs tout en assurant la continuité de ses activités.

Dans cet objectif, un dispositif de travail à distance a été mis en place pour une grande partie des collaborateurs de l'AMMC. Tous ces collaborateurs ont été équipés des moyens technologiques nécessaires à la conduite de leurs missions. Pour les collaborateurs présents dans ses locaux, l'AMMC a mis en place un dispositif renforcé permettant de protéger leur environnement de travail et leur santé.

Dans le même sens, une étroite coopération a été instaurée avec les différents intervenants et entreprises de marché afin de s'assurer que les mesures nécessaires à la poursuite de leurs activités ont été adoptées.

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux contribue à l'effort national de lutte contre la propagation du virus Covid 19

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux rejoint l'élan de solidarité insufflé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et contribue à hauteur de 15 millions de dirhams au fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus. Une contribution à laquelle viennent s'ajouter les contributions individuelles du personnel de l'AMMC.